

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean C 1209

Version actuelle: 2.0.5, établi le: 08.04.2022

Version remplacée: 2.0.4, établi le: 08.06.2021

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

KRONES colclean C 1209

UFI:

XWQ3-M0GE-C003-2PK3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Agent de nettoyage

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

KIC KRONES Internationale Cooperationsgesellschaft mbH

Böhmerwaldstraße 5

93073 Neutraubling

N° de téléphone +49 9401 70-3020

e-mail kic@kic-krones.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux:

01 45 42 59 59 (ORFILA)

Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences:

+33 1 72 11 00 03 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aerosol 1; H222

Aquatic Chronic 3; H412

Asp. Tox. 1; H304

STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH02



SGH07



SGH08

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean C 1209

Version actuelle: 2.0.5, établi le: 08.04.2022

Version remplacée: 2.0.4, établi le: 08.06.2021

Région: FR

1-méthoxy-2-propanol

Mentions de danger

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208

Contient (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P301+P310

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331

NE PAS faire vomir.

P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

UFI:

XWQ3-M0GE-C003-

2PK3

Informations relatives à l'étiquetage

L'étiquetage d'un danger par aspiration (Asp. Tox. 1 ; H304) n'est pas obligatoire pour les générateurs aérosols et les récipients munis d'un dispositif de pulvérisation scellé (Règlement (CE) 1272/2008, Annexe 1, 1.3.3).

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Evaluation vPvB

Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires		%
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration		
1	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques				
	- 918-167-1 - 01-2119472146-39	Aquatic Chronic 4; H413 Asp. Tox. 1; H304 EUH066 Flam. Liq. 3; H226	>=	25,00 - < 50,00	% en poids
2	1-méthoxy-2-propanol				
	107-98-2 203-539-1 603-064-00-3 -	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>=	25,00 - < 50,00	% en poids
3	dioxyde de carbone				
	124-38-9 204-696-9 - -	Press. Gas refr. liq.; H281	>=	5,00 - < 10,00	% en poids
4	(R)-p-mentha-1,8-diène				

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean C 1209

Version actuelle: 2.0.5, établi le: 08.04.2022

Version remplacée: 2.0.4, établi le: 08.06.2021

Région: FR

5989-27-5 227-813-5 601-029-00-7 01-2119529223-47	Aquatic Acute 1; H400 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 1; H410	< 2,50	% en poids
--	--	--------	------------

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

Après contact cutané

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Perte de connaissance; Vertiges; Engourdissement; maux de tête; Nausées; Fatigue; rubéfaction cutanée (rougissement de la peau); Dépression nerveuse

Effets

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Poudre ABC

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone; Vapeurs/gaz toxiques; En cas d'incendie : Risque d'augmentation de pression et risques d'accidents tels que l'éclatement des récipients.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Si possible, éloigner les récipients de la zone de danger. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Les récipients peuvent éclater suite à la pression augmentée de vapeur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean C 1209

Version actuelle: 2.0.5, établi le: 08.04.2022

Version remplacée: 2.0.4, établi le: 08.06.2021

Région: FR

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Mettre les personnes en sûreté. Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement). Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage recommandée

Valeur < 50 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
	2000/39/EC		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean C 1209

Version actuelle: 2.0.5, établi le: 08.04.2022

Version remplacée: 2.0.4, établi le: 08.06.2021

Région: FR

1-Methoxypropanol-2				
VLE (courte durée)	568	mg/m ³	150	ppm
VLE (8h)	375	mg/m ³	100	ppm
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin			
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
1-Méthoxy-2-propanol				
VLE (courte durée)	375	mg/m ³	100	ppm
VLE (8h)	188	mg/m ³	50	ppm
Remarque/s	*			
2	dioxyde de carbone	124-38-9	204-696-9	
2006/15/EC				
Carbon dioxide				
VLE (8h)	9000	mg/m ³	5000	ppm
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
Carbone (dioxyde de)				
VLE (8h)	9000	mg/m ³	5000	ppm

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	(R)-p-mentha-1,8-diène			5989-27-5 227-813-5	
	dermale	à court terme (aiguë)	local	9,5	mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	66,7	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	(R)-p-mentha-1,8-diène			5989-27-5 227-813-5	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4,8	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	local	4,8	mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	16,6	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	(R)-p-mentha-1,8-diène		5989-27-5 227-813-5	
	Eau	eau douce	0,014	mg/L
	Eau	eau marine	0,0014	µg/L
	Eau	eau douce sédiment	3,85	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,385	mg/kg poids sec
	sol	-	0,763	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1,8	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	133	mg/kg nourriture

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean C 1209

Version actuelle: 2.0.5, établi le: 08.04.2022

Version remplacée: 2.0.4, établi le: 08.06.2021

Région: FR

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filte respirateur A-P

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection. Matériau approprié butyl-caoutchouc

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat/Couleur	
Aérosol	
incolore	
Odeur	
de solvant	
pH	
Donnée non disponible.	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	120 °C
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Valeur	32 °C
Méthode	Closed Cup
Température d'inflammation	
Donnée non disponible.	
Température d'auto-inflammabilité	
Valeur	> 200 °C
Propriétés explosives	
Le produit n'est pas explosif.	
Inflammabilité	
inflammable	
Limites inférieure d'explosion	
Valeur	1,7 % en vol
Limites supérieure d'explosion	
Valeur	11,5 % en vol

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean C 1209

Version actuelle: 2.0.5, établi le: 08.04.2022

Version remplacée: 2.0.4, établi le: 08.06.2021

Région: FR

Pression de vapeur		
Valeur	13,3	hPa
Température de référence	20	°C

Densité de vapeur relative		
Donnée non disponible.		

Densité relative		
Donnée non disponible.		

Densité		
Valeur	0,83	g/cm ³
Température de référence	20	°C

Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	soluble

Solubilité	
Donnée non disponible.	

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
log Pow		4,38	
Température de référence		25	°C
Méthode		OCDE 107	
Source		ECHA	

Viscosité		
Valeur	< 5	mm ² /s
Type	cinématique	

Caractéristiques des particules		
Donnée non disponible.		

9.2 Autres informations

Autres informations		
Donnée non disponible.		

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est stable à la température ambiante.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean C 1209

Version actuelle: 2.0.5, établi le: 08.04.2022

Version remplacée: 2.0.4, établi le: 08.06.2021

Région: FR

1	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	-	918-167-1
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	-	918-167-1
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation			
Donnée non disponible.			

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	-	918-167-1
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
Durée d'exposition		4	h
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	-	918-167-1
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	-	918-167-1
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
2	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean C 1209

Version actuelle: 2.0.5, établi le: 08.04.2022

Version remplacée: 2.0.4, établi le: 08.06.2021

Région: FR

Évaluation	sensibilisant
------------	---------------

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	-	918-167-1
Source Evaluation/Classement		ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
Type d'examen Espèces Méthode Source		Chromosome aberration test Chinese Hamster Ovary (CHO-K1) cells OECD 473 ECHA	

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	-	918-167-1
Source Evaluation/Classement		ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% aromatiques	-	918-167-1
Source Evaluation/Classement		ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
Voie d'exposition		orale	
Durée d'exposition		103	semaines
Espèces Méthode Source Evaluation/Classement		rat OECD 451 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		1650	mg/kg bw/d
Espèces Méthode Source		souris OECD 407 ECHA	

Danger par aspiration			
Donnée non disponible.			

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible.

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean C 1209

Version actuelle: 2.0.5, établi le: 08.04.2022

Version remplacée: 2.0.4, établi le: 08.06.2021

Région: FR

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
CL50		0,72	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
NOEC		0,19	mg/l
Durée d'exposition		8	jour(s)
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OECD 212		

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
CE50		0,307	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
NOEC		0,08	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
CE50		0,32	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
CI50		209	mg/l
Durée d'exposition		3	h
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
Valeur		71,4	%
Durée		28	j
Méthode	OECD 301		
Source	ECHA		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean C 1209

Version actuelle: 2.0.5, établi le: 08.04.2022

Version remplacée: 2.0.4, établi le: 08.06.2021

Région: FR

Évaluation | facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
FBC		690,1	
Méthode		QSAR	
Source		ECHA	

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
log Pow		4,38	
Température de référence		25 °C	
Méthode		OCDE 107	
Source		ECHA	

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB	Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	2
Code de classification	5F
Numéro ONU	UN1950
Nom technique	AÉROSOLS
Code de restriction en tunnels	D
Étiquette	2.1

14.2 Transport IMDG

Classe	2
Numéro ONU	UN1950
Nom et description	AEROSOLS

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean C 1209

Version actuelle: 2.0.5, établi le: 08.04.2022

Version remplacée: 2.0.4, établi le: 08.06.2021

Région: FR

EmS F-D, S-U
Étiquettes 2.1

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe 2.1
Numéro ONU UN1950
Nom et description Aerosols, inflammable
Étiquettes 2.1

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

P3a

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colclean C 1209

Version actuelle: 2.0.5, établi le: 08.04.2022

Version remplacée: 2.0.4, établi le: 08.06.2021

Région: FR

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur. Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H281	Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 760593